



Commune de
WOLUWE-SAINT-LAMBERT

Avenue Paul Hymans 2
1200 Bruxelles

Tél : 02.761.7.11

Fax : 02.772.25.67

www.woluwe1200.be
info.com@woluwe1200.be

Le 1^{er} septembre 2020

*Aux parents des élèves de 3^{ème} primaire A et B
de l'école PRINCESSE PAOLA*

Chers Parents,

L'administration communale de Woluwe-Saint-Lambert possède une ferme du 17^{ème} siècle, située à Vieux-Genappe (Le Petit Foriest). Un centre d'Education à l'Environnement y a été aménagé pour accueillir en classes vertes les élèves des 3^{èmes} années primaires, et ce, en externat. Tous les réseaux scolaires situés sur la commune de Woluwe-Saint-Lambert sont concernés.

La commune de Woluwe-Saint-Lambert, soucieuse de mettre à la disposition de vos enfants le maximum d'atouts afin qu'ils s'enrichissent du vécu au Petit Foriest, a fait réaménager et installer de nouvelles infrastructures sur le site ainsi que de nombreuses plantations.

Cette année scolaire, vos enfants partiront une semaine au « Petit Foriest », c'est-à-dire :

du 28 septembre au 2 octobre 2020.

La participation aux frais s'élève à 70 € pour la semaine. Ce prix comprend : les activités, le transport en car aller-retour, une collation, le matin, composée d'un fruit bio, d'un biscuit et d'un jus de fruits ou produit laitier bio et, pour le repas de midi, un potage bio (ou autre plat préparé en atelier) et un dessert (fruit ou produit laitier bio).*

Il est donc nécessaire de munir votre enfant de tartines.

La somme devra être payée à l'école 10 jours avant chaque départ.

En cas d'absence, un remboursement est prévu uniquement sur présentation d'un certificat médical.

Veillez agréer, Chers Parents, l'assurance de notre considération distinguée.

Patrick LAMBERT,
Secrétaire communal.

Olivier MAINGAIN,
Bourgmestre.

** en fonction des choix d'activités opérés par le titulaire.*